Révision: 2.0 Date: 28.10.2015

MICROE MEASUREMENTS A VPG Brand

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale M-Bond 200 Adhesive

Nom ChimiqueMélangeN° CASMélangeN° EINECSMélangeNo. D'Enregistrement d'REACHAucun attribué.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance

ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Adhésifs.
Utilisations Déconseillées Rien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la

fiche de données de sécurité

Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD

Stroudley Road Basingstoke Hampshire Royaume-Uni RG24 8FW

 Téléphone
 +44 (0) 1256 462131

 Fax
 +44 (0) 1256 471441

 Email (personne compétente)
 mm.uk@vishaypg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence (00-1) 703-527-3887

CHEMTREC

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335

2.2 Éléments d'étiquetage Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale M-Bond 200 Adhesive

Pictogramme(s) de Danger

 $\langle \underline{\mathbf{i}} \rangle$

Mention(s) d'Avertissement Attention

Contient: Ethyl 2-cyanoacrylate

Mention(s) de Danger H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil(s) de Prudence P261: Éviter de respirer vapeurs.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/ du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

'eau

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec

Révision: 2.0 Date: 28.10.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Autres informations EUH202: Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques

secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers Aucun.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable.

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Ethyl 2-cyanoacrylate	80 – 100	7085-85-0	230-391-5	Aucun attribué	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (LCS: C ≥ 10%)
2-Propenoic acid, 2-methyl-, methyl ester, homopolymer	10 - 20	9011-14-7	618-466-4	Aucun attribué	Non classé

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Contact avec la Peau

Contact avec les yeux

Ingestion

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. Chaleur de Polymérisation: La matière fondue peut provoquer de graves brûlures.NE PAS essayer d'enlever le polymère fondu de la peau. Refroidir rapidement avec de l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Voie d'exposition peu probable. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut causer des brûlures.

Enlever le surplus de colle. Tremper dans de l'eau savonneuse tiède ou dans une solution de bicarbonate de sodium à 1 % tiède. La colle se détachera de la peau après quelques heures. La colle séchée ne présente aucun danger pour la santé même si elle est fixée à la peau. En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau tiède et appliquer une compresse de gaze. Les yeux s'ouvriront sans aucune autre action, généralement après 1 à 4 jours. Il

Révision: 2.0 Date: 28.10.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

n'y aura aucune complication. Ne pas essayer d'ouvrir les yeux par une quelconque manipulation.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la

mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, cyanure et Oxydes

d'azote. Des vapeurs peuvent s'enflammer.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de

protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir

Rubrique: 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau

des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des

déversements. Ne pas utiliser de tissus pour nettoyer. Inonder d'eau pour compléter la polymérisation et gratter le sol. Le matériau durci peut être éliminé

en tant que déchet non dangereux.

6.4 Référence à d'autres sections Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver

les mains avant les pauses et après le travail. Protéger de l'humidité.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais. Garder le récipient fermé.

stockage, tenant compte d'éventuelles

incompatibilités

Température de stockage Ambiante. < 24°C.
Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles Tenir à l'écart des: De l'eau, Alcools, Acides, Alcalis, Peroxydes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Adhésifs.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail Non fixé.

8.1.2 Valeur limite biologique Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs Non fixé.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans

DOCUMENT NO. 14286 Page: 3 / 7 REVISION Z

Révision: 2.0 Date: 28.10.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Éviter de respirer vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: PVC / Caoutchouc nitrile.

Protection de corps: Pour des grandes quantités - Porter un tablier ou d'autres vêtements de protection légers. Recommandés: Polyéthylène.

Protection respiratoire

Dangers thermiques



8.2.3

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Pour des grandes quantités - Porter un appareil respiratoire approprié.

Chaleur de Polymérisation: La matière fondue peut provoquer de graves brûlures.NE PAS essayer d'enlever le polymère fondu de la peau. Refroidir

Contrôles D'exposition Liés À La Protection De

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Éviter le rejet dans l'environnement.

rapidement avec de l'eau.

L'environnement

9.1 Informations sur les propriétés physiques et

chimiques essentielles

Propriétés physico-chimiques de la substance Ethyl 2-cyanoacrylate.

Aspect Claire Liquide Odeur Piquante Odeur Seuil olfactif Non disponible. Non fixé.

Point de fusion/point de congélation -31°C (EU Method A.1) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 214°C (EU Method A.2)

Point d'éclair 82.5°C [Closed cup/Coupe fermée] (EU Method A.9) Taux d'Evaporation

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable - Liquide Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité Pression de vapeur <21 Pa @ 20°C

Densité de vapeur >1 (Air = 1) Densité relative 1.043 EU Method A.3

Solubilité(s) 24 µg/L in De l'eau (EU Method A.6)

Coefficient de partage: n-octanol/eau 0.776 (log Pow). Température d'auto-inflammabilité 480°C (EU Method A.15)

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible. Propriétés explosives Non disponible. Propriétés comburantes Non oxydant.

9.2 **Autres informations** Contenu du composant organique volatil (%): 1000 g/l

DOCUMENT NO. 14286 **REVISION Z** Page: 4/7

Révision: 2.0 Date: 28.10.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3	Dossibilità do réactions dangerouses	Pout polymóricar an esc d'avpacition à l'hu

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Peut polymériser en cas d'exposition à l'humidité.

10.4 Conditions à éviter Stocker à une température ne dépassant pas (°C): 24°C. Protéger de l'humidité.
 10.5 Matières incompatibles Tenir à l'écart des: De l'eau, Alcools, Acides, Alcalis, Peroxydes.

10.6 Produit(s) de décomposition dangereux
Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.
Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, cyanure et Oxydes d'azote.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë

Ingestion Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000

mg/kg p.c. /jour.

Inhalation Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20 $\,$

mg/l.

Contact avec la Peau Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000

mg/kg p.c. /jour.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

11.2

Danger par aspiration

STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Autres informations Aucun.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	la base des données disponibles, les critères de cla	assification ne sont pas
------	----------	--	--------------------------

remplis

Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas de données; Techniquement impossible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol (Insoluble dans l'eau).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes Rien de connu.

Révision: 2.0 Date: 28.10.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Déposer les

déchets dans un centre de collecte agréé.

13.2 Autres informations Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou

nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport. A l'exception de Transports aérien

14.1 Numéro ONU UN 3334

14.2 Nom d'expédition des Nations unies Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylate ester)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage ||||

14.5 Dangers pour l'environnement Non classé comme Polluant Marin. / Substance dangereuse pour

IATA

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir Rubrique: 2

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Non applicable. convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

14.8 Renseignements supplémentaires

Primary packs containing less than 500ml are unregulated by this mode of

transport and may be shipped unrestricted. Packaging instructions (passenger): 906 Packaging instructions (cargo): 906

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de

santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Substance(s) extrêmement préoccupante Aucun.
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Aucun.

15.1.2 Règlements nationaux

Wassergefährdungsklasse (Allemagne) Classe de danger pour l'eau: Non classé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS) et Enregistrement(s) ECHA pré-existant Ethyl 2-cyanoacrylate (CAS# 7085-85-0) et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de 2-Propenoic acid, 2-methyl-, methyl ester, homopolymer (CAS# 9011-14-7). Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux réglements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PVB: très Persistant et très Bioaccumulable

Mention(s) de Danger

Révision: 2.0 Date: 28.10.2015



www.vishaypg.com

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. LCS: Limite de concentration spécifique

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposure potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.